



Montréal, le 2 mars 2009

Madame Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Projet minier aurifère Canadian Malartic
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet minier aurifère Canadian Malartic

Madame Lacoursière,

L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) tient à signifier son appui au projet minier aurifère Canadian Malartic qui fait actuellement l'objet d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'AICQ représente 54 firmes d'ingénierie qui ont à leur emploi plus de 19 000 personnes dans toutes les régions du Québec, soit plus de 90 % de la main-d'œuvre de ce secteur d'activité.

L'intérêt de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour le projet de la Corporation Osisko sur la propriété minière Canadian Malartic s'inscrit directement dans le cadre de la mission et de la vision de l'AICQ.

Notre Association vise à assurer la mise en place d'un climat d'affaires favorable au développement de l'industrie du génie-conseil au Québec. Nous voyons le génie-conseil comme un catalyseur en matière de développement économique et de création de valeur tant pour les clients que pour la société québécoise.

Nous faisons la promotion des meilleures pratiques en matière de réalisation de projets et souhaitons offrir notre appui aux projets structurants qui répondent à une approche de développement durable, tel que nous le prônons depuis plusieurs années.

.../2

Madame Anne Lacoursière
Le 2 mars 2009
Page 2

Pour la réalisation de ce projet, les dirigeants de Canadian Malartic ont employé l'expertise de professionnels reconnus.

Les membres de l'AICQ impliqués dans ce projet, qui demeure un élément important du développement économique de la région, peuvent témoigner des efforts déployés par le promoteur pour atteindre de hauts niveaux en matière de respect des normes environnementales et d'acceptation par le milieu. Dans un contexte de crise économique mondiale, la réalisation d'un projet aurifère de cette ampleur représente une opportunité unique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Plus spécifiquement pour l'industrie du génie-conseil, les firmes impliquées dans la réalisation des travaux embaucheront une main-d'œuvre locale qualifiée, ce qui permettra de développer et de conserver dans la région de l'expertise spécialisée dans l'industrie minière. De plus, un tel projet fait appel à plusieurs types de ressources, ce qui permet à des firmes oeuvrant dans des domaines aussi variés que l'environnement et le génie minier, pour ne nommer que ceux-là, d'être mises à contribution et d'éventuellement exporter leur savoir-faire.

La venue d'un projet d'une telle envergure permet aux entreprises d'investir dans le développement des ressources humaines spécialisées et incite les jeunes à considérer ces secteurs dans leurs projets d'avenir. C'est donc également un point positif lorsque l'on songe à la nécessité d'assurer la relève dans plusieurs domaines du génie.

Selon l'AICQ, ce projet permet de concilier le développement économique et le développement social du Québec et de ses régions, tout en assurant la préservation d'un environnement propre.

Vous remerciant de l'attention que les commissaires porteront à cette lettre d'appui au projet en titre, nous vous prions de recevoir, madame Lacoursière, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente-directrice générale,


Johanne Desrochers, B.A.A., caé